



Ma mere ma vole l'argent que mon pere ma laisse a son deces

Par **triollier**, le **27/08/2009** à **13:10**

Bonjour, je viens d'apprendre qu'au décès de mon père en 1992 il m'avait laissé une assurance par son travail de 7500 euros à peu près mais c'est ma mère qui les a eues. Comment ce fait-il que l'argent n'a pas été bloqué jusqu'à ma majorité ? Comment elle a pu tout me prendre et est-ce trop tard pour réagir ? J'avais 14 ans maintenant 32 ans et c'est seulement maintenant que je l'apprends. Est-ce normal ?

Par **gloran**, le **27/08/2009** à **14:03**

S'il s'agit d'une assurance décès dans le cadre d'un contrat de prévoyance de son employeur (soyez précis, dites-nous tout ça, sinon on ne peut que supposer et la qualité des réponses s'en ressent alors), votre mère a peut-être été désignée comme bénéficiaire du montant versé, qui est hors succession. Dans ce cas, aucun recours.

Cherchez d'abord à obtenir les informations concernant le contrat d'assurance : quel type de contrat (décès ?), dans quel cadre (prévoyance employeur ?), numéro de référence du contrat (surtout), compagnie d'assurance, coordonnées de la compagnie etc. À partir de là, demandez à votre notaire ou votre avocat de vérifier si votre mère avait été désignée explicitement par votre père comme bénéficiaire. Sinon, à défaut d'avoir précisé, ce sont les héritiers qui sont bénéficiaires.